



GRAND CONSEIL

Postulat - 22_POS_34 - Céline Misiego et consorts au nom EP - Améliorons la prise en charge des personnes victimes de violences sexuelles

Texte déposé :

En 2021, un total de 1477 infractions liées à la violation de l'intégrité sexuelle (agressions sexuelles et viols) a été enregistré par la police en Suisse (OFSP, 2021). Cependant, le nombre de consultations des centres d'aide aux victimes en cas de violation de l'intégrité sexuelle est nettement plus élevé, soit 5579 consultations pour la seule année 2021 (OFSP, 2021). Cela signifie donc que de nombreux cas n'ont pas été signalés à la police. Il s'agit là du chiffre noir, à savoir le nombre de victimes qui ne portent pas plainte.

Les causes sont multiples : lenteur du système judiciaire, lois obsolètes, honte à dévoiler des expériences intimes, peur des représailles, peur d'être jugée... Mais il y a lieu d'examiner aussi si le parcours de la victime lors du dépôt de plainte et du recueil des preuves médico-légal est le plus adéquat et simple possible. Quel environnement est mis en place pour mettre cette personne à l'aise dans un moment d'extrême vulnérabilité ? Car malheureusement on nous rapporte encore des mauvaises expériences lors du dépôt de plainte tel que le questionnement de l'habillement de la victime aux moments des faits, l'incrédulité lorsque une femme veut dénoncer un viol de son conjoint, entre autres exemples...

Lorsqu'une personne subit une agression sexuelle, le parcours qu'elle doit effectuer est plus que pénible. Se rendre à la police, puis à l'hôpital ou dans l'autre sens. Multiplier les personnes interlocutrices, donc multiplier le récit des faits. Ne pas avoir de personnel formé disponible immédiatement. Que des embuches à une prise en charge appropriée à la victime, pour qu'elle puisse se sentir en confiance et favoriser le plus possible le dépôt de plainte.

Pour prendre un exemple qui semble répondre à ces problèmes, prenons l'exemple de la Belgique, qui a mis en place des Centres pour les victimes de violences sexuelles, les CPVS. Toute personne qui a été confrontée à une agression sexuelle ou à un viol peut se rendre dans un de ces centres 24/24 et 7 jours sur 7. Elle y recevra les soins nécessaires, un examen médico-légal sera pratiqué, un suivi psychologique sera mis en place et la victime pourra même porter plainte. Tout ça à un seul endroit. Imaginez la simplicité de ce processus par rapport à la situation actuelle. Il s'agit d'une réelle plus-value pour le confort de la victime. En effet, comme évoqué plus haut, la multiplication des lieux de prise en charge et des personnes intervenantes rendent ce processus pénible et compliqué, ce qui

constitue certainement un frein pour les victimes et un découragement de mener le processus à jusqu'au bout, c'est à dire au dépôt de plainte.

Ce type de centre existe depuis 2017 en Belgique et le bilan est plus que positif, le nombre moyen de prise en charge des victimes ne cessant d'augmenter. Mais le chiffre le plus emblématique est que 2/3 des victimes passant par un CPVS portent plainte, 6 fois plus que par le schéma classique. De quoi réduire fortement ce fameux chiffre noir expliqué plus haut.

Nous pouvons agir ! Pour permettre aux victimes d'avoir le courage de dénoncer ces agressions horribles et se rapprocher ainsi un peu plus de la fin de l'impunité pour les auteurs de viols.

Dès lors ce postulat demande de mettre en place de centre de prise en charge pour les victimes de violences sexuelles, comprenant une prise en charge médicale, psychologique et policière dans un lieu unique.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alexandre Démétriadès (SOC)
2. Blaise Vionnet (V'L)
3. Carine Carvalho (SOC)
4. Cédric Echenard (SOC)
5. Cendrine Cachemaille (SOC)
6. Claire Attinger Doepper (SOC)
7. Claude Nicole Grin (VER)
8. Cloé Pointet (V'L)
9. Delphine Probst (SOC)
10. Didier Lohri (VER)
11. Elodie Lopez (EP)
12. Isabelle Freymond (SOC)
13. Jean-Louis Radice (LIBRE)
14. Jérôme Christen (LIBRE)
15. Julien Eggenberger (SOC)
16. Léonard Studer (VER)
17. Marc Vuilleumier (EP)
18. Muriel Cuendet Schmidt (SOC)
19. Muriel Thalmann (SOC)
20. Philippe Cornamusaz (PLR)
21. Philippe Vuillemin (PLR)
22. Pierre-André Romanens (PLR)
23. Sébastien Cala (SOC)
24. Stéphane Balet (SOC)

25. Taraneh Aminian (EP)
26. Vincent Keller (EP)
27. Yannick Maury (VER)
28. Yves Paccaud (SOC)